



RESEAU BABYSITTING

CHARTRE du savoir travailler ensemble



Le réseau babysitting proposé par la ville de Pleurtuit est un service gratuit mettant en relation les babysitteurs et les parents - tous pleurtuisiens - qui cherchent une garde occasionnelle pour leurs enfants. Il peut être une aide et un accompagnement pour un premier emploi.

La ville n'est en aucun cas l'employeur de ces jeunes, aucun contrat ne les lie. C'est aux parents et aux babysitters de se mettre d'accord sur les termes de l'embauche.

Le service dégage toutes responsabilités en cas de problèmes entre parents et babysitters.

Les babysitters faisant appel à ce service s'engagent à :

- Déterminer au préalable et conjointement avec les parents, toutes les modalités de la garde (arrivée, horaires, prestations, tarifs, retour),
- Respecter le domicile de la famille et sa vie privée,
- Être disponible à tout instant pour les enfants, et joignable pendant la garde,
- Être ponctuel, poli, attentif, et « propre » (hygiène).
- Veiller à la sécurité des enfants,
- Tenir compte des consignes et recommandations des parents,
- Avertir en cas de problèmes,
- Prévenir suffisamment à l'avance d'un empêchement,
- Respecter la présente charte.

Les familles faisant appel à ce service s'engagent à :

- Déterminer au préalable et conjointement avec l'enfant, toutes les modalités de la garde (arrivée, horaires, prestations, tarifs, retour),
- Respecter le babysitteur et sa vie privée, être à son écoute,
- Laisser ses coordonnées,
- Rester joignable pendant la garde,
- Veiller à la sécurité du babysitteur,
- Prévenir suffisamment à l'avance d'un empêchement, ou quelconques problèmes,
- Payer immédiatement après la prestation (sauf accords des 2 parties)
- Raccompagner le babysitteur si heure tardive,
- Respecter la présente charte.

MAIRIE de Pleurtuit

2 rue de Dinan
35730 Pleurtuit
02 99 88 41 13

CONTACTS

ESPACE JEUNES

rue des Frères Lumière
35730 Pleurtuit
02 23 15 87 29